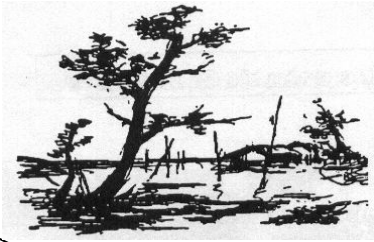


# L'AMI DU LITTORAL



Bulletin de l'association

LES AMIS DU LITTORAL NORD BASSIN ARCACHON

Janvier 2007

Numéro 52

Siège social : 12 avenue de la Gare  
Tel : 05 56 82 19 80 – 06 13 57 88 92 Adresse postale : B.P 51 33740 ARES  
Notre site : <http://www.littoralnordbassinarcachon.com>

## Le mot du président

Chers Amis

**L'**Etude complète de la plage d'Arès, de Monsieur Michel Gautier a déjà été envoyée à Monsieur le Maire d'Arès. Il nous a semblé utile d'en donner un résumé dans ce bulletin.

Nos Amis du Littoral, internautes, pourront découvrir l'édition complète de ce document sur notre site Internet.

Nous avons aussi, comme précédemment, mené une action pour le respect de protection des forêts, ainsi que des zones humides.

Nous souhaitons le maintien des dragages du Bassin, afin que se réalisent les travaux de restauration de l'hydraulique du chenal entre Arès et Bélisaire. Cette action demeure notre souci majeur.

Le Conseil d'Administration, son bureau, ainsi que moi-même, vous présentons nos meilleurs vœux.

Amicalement.

*Christian de Chorivit*

## Des nouvelles de la plage d'Arès

**L**es usagers de la plage se souviennent de leur consternation en découvrant au printemps 2006 son état, suite au remblaiement malheureux de l'hiver avec un produit de dragage contenant une part importante d'argile. Où en est-on à l'orée de 2007 ?

Un mémoire sur ce que nous avons appelé « l'accident de la plage d'Arès » a été rédigé pour l'Association et adressé à M. le Maire d'Arès. Il est disponible in extenso sur le site WEB de l'Association. Il ne concerne pas directement le Trou de Tracasse.

### Résumé du mémoire

Quatre parties :

- Un historique et un état des lieux
- Des règles de l'art à respecter pour des dragages en eau peu profonde
- Des propositions réalistes de réhabilitation immédiate
- Des propositions à plus long terme.

Nous rappelons tout d'abord le fait générateur, à savoir le dragage de la partie artificielle du chenal d'accès au Port Ostréicole et la présence d'un pourcentage important d'**argile d'origine minérale** dans le produit de dragage apporté par

voie hydraulique entre l'Esplanade Dartiguelongue et la Rue des Baigneurs en février et mars 2006 pour engraisser la plage. Sous l'action de la pluie et des marées, l'argile a migré hors du squelette sableux et a colonisé l'estran bordant la plage, les esteyes et rouillets qui la desservent. Cette argile est collante et de même nature que celle des bords de Garonne. Rien à voir avec la vase du Bassin, qui est un gel - au sens chimique du terme - de matières organiques rejetées par les huîtres et les coquillages, facilement lavable, se mettant en suspension dans l'eau par agitation ou du fait du ressac, donc sensible au courant.

Nous rappelons les tentatives de réhabilitation du SIBA au printemps, qui ont conduit au creusement d'un sillon devant la villa Tante Sophie et au dragage du chenal en amont de Canelette au Nord de la balise C8. Nous insistons enfin sur le travail des bénévoles qui, munis d'un râteau de jardin, ont ratissé à marée descendante le lit du Garguehos, les rouillets, les chemins d'eau et le sillon de tante Sophie, afin de faciliter l'entraînement de l'argile vers l'aval, et la restauration d'une pente longitudinale régulière de 0,3 à 0,4 %. Grâce à eux, l'accès aux esteyes est devenu possible, mais l'estran à proximité de la plage reste recouvert d'argile, ainsi que le grand chenal hormis un lit primaire de quelques mètres de large.

Nous définissons 6 règles de bon sens, dont les 4 premières ont été transgressées dans presque tous les dragages du plan d'eau d'Arès depuis 1950 :

- Règle n°1 : pas de dépôt sous forme de cordon latéral lors du dragage d'un chenal ou d'un estey. Ces cordons latéraux privent le chenal dragué d'une partie de son bassin versant, ils ont abouti à la quasi disparition du courant parallèle à la côte vers Saint-Brice qui nettoyait le plan d'eau.
- Règle n°2 : Pas de souille dans le fond d'un estey ou d'un chenal, sinon piège à vase.
- Règle n°3 : Maintenir une pente constante sans discontinuité pour tous les fils d'eau.
- Règle n°4 : favoriser les écoulements de marée basse dans les esteyes pour un auto-entretien par effet de chasse.
- Règle n°5 : Pas de dragage sans une évaluation préalable du volume des

produits de dragage et sans le calcul de cubature des remblais que peut supporter le site d'accueil.

- Règle n°6 : vérifier avant dragage qu'il n'y a pas présence d'argile en profondeur dans le sédiment à draguer.

#### **Deux propositions de réhabilitation immédiate :**

- Evacuer par voie terrestre le magma argileux qui recouvre l'estran en bordure de plage : des milliers de mètres cube. Opération coûteuse et délicate techniquement. Il s'agit de « peler » l'estran en respectant les niveaux des lignes d'eau des esteyes, de l'estran avant le remblai. Attention à ne pas dépasser la couche à éliminer et ne pas faire de trous, autant de pièges à vraie vase.
- Le dragage du bouchon sableux de Canelette entre les balises C4 et C6 en déposant le produit de dragage dans le bras mort du chenal à l'est de l'île de Gardet, pour augmenter la force des courants dans les 3 chenaux desservant le Port Ostréicole, la plage et le Trou de Tracasse.

#### **Quatre propositions d'aménagement à plus long terme :**

- Rappel du dragage de Canelette entre C4 et C6, s'il n'a pas été réalisé.
- Rétablissement d'un courant parallèle à la plage par arasement des cordons latéraux des anciens dragages (règle n°1) chaque fois que cela se présentera, notamment pour de futurs travaux d'engraissement de la plage au droit de l'Aérium et de l'Hôpital.
- Entretien des esteyes : un petit engin à chenille (comme ceux qui creusent les tranchées de canalisation) muni d'une herse pourrait faire au descendant ce que les bénévoles ont fait avec leur râteau. Façon économique de résorber peu à peu le magma argileux du lit des esteyes.
- Création d'une réserve d'eau en amont en utilisant la jetée existante (règle n°4) pour assurer la permanence d'un courant descendant durant la marée basse participant par effet de chasse à l'auto-entretien des esteyes.

Une digue submersible en sable partant de l'enracinement de la digue de la lagune rejoindrait l'extrémité de la jetée permettant de retenir à mi-marée des milliers de m<sup>3</sup> d'eau. Pas d'écluse, une simple buse calibrée en partie basse permettrait de restituer cette eau au chenal jusqu'à l'arrivée du flot. L'impact par écoulement prolongé sur le chenal de la jetée et le grand chenal serait certain. La présence d'un plan d'eau de 2 hectares à la mi-marée permettrait de réanimer le secteur de la jetée.

L'intérêt d'un tel aménagement est qu'il est respectueux du terrain en place et des règles que nous avons rappelées : il ne comporte aucune souille à réaliser.

Il ne s'agit que d'une idée d'aménagement qui doit faire l'objet d'une étude de faisabilité complète. A cas où l'idée serait abandonnée, il y aurait lieu d'ouvrir des discussions avec le CCAS pour obtenir une gestion de la lagune, qui permette des lachers d'eau durant la marée basse. Nous sommes persuadés qu'une telle politique de constitution à marée haute, de réserves d'eau pour l'auto-entretien à marée basse des esteyes a de l'avenir dans le Nord-Bassin et est de nature à pallier à la diminution des apports d'eau douce du fait de l'urbanisation.

**Concrètement :** Nous avons pris contact avec les techniciens du SIBA, qui nous ont réservé un très bon accueil et nous sommes convenus de nous revoir..

L'emport de 1200 m<sup>3</sup> de magma argileux de l'estran proche de la plage aura lieu dès le début du mois de février en même temps que sera dragué le port ostréicole.

Quant aux travaux de dragage du verrou des bancs de sable de Canelette entre les balises C4 et C8, ils sont en cours avec la drague du SIBA, qui est sur site depuis le début janvier; elle a dans un premier temps œuvré à l'atténuation de la « marche » de la « piscine » faite en juillet 2006.

M.G

---

## Etude des Enjeux Ecologiques et Paysagers du Littoral du Bassin d'Arcachon

Cette étude a été commandée par la Préfecture de la région Aquitaine et la Préfecture de la Gironde, à la société BMK (Atelier de paysage, aménagement, écologie et développement durable).

Elle a paru indispensable aux services de l'Etat dans le cadre de la révision du schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.).

Le périmètre de l'étude est celui des 10 communes riveraines du Bassin d'Arcachon et concernées à ce titre par la Loi Littoral, ainsi que la commune de Mios, en raison de sa position à l'aval de la vallée de la Leyre.

**L'étude est maintenant organisée en deux parties :**

- Présentation des dynamiques fondamentales d'évolution du littoral du Bassin.
- Enjeux de protection, de mise en valeur et d'aménagement de la trame verte.

Nous avons tout particulièrement apprécié les paragraphes :

*Coupures d'urbanisation*

*Espaces proches du rivage et urbanisation,*

*Les ensembles boisés significatifs.*

Ce document maintenant de 76 pages, est dans son ensemble, excellent...

Bien que... Il nous aurait paru souhaitable que les associations environnementalistes soient consultées... d'autre part, nous aurions préféré que l'expression « espaces naturels » ne soit pas remplacée par « trame verte », de ce fait, il ne semble plus s'agir que d'un décor, un espace vacant. Or, les espaces naturels extrêmement divers qui nous restent, sont avant tout des espaces vitaux, tant pour la flore que pour la faune.

Mais cela est bien bénin ; nous déplorons beaucoup plus la disparition de la troisième partie du document original qui nous paraissait capitale.

Elle traitait en effet de l'application de la Loi littoral lors de l'élaboration du S.C.O.T

Que faut-il craindre de cette amputation ?

Le document est consultable par Internet, sur le site de la Préfecture de la Gironde (au format PDF).

Le Conseil d'administration tient à la disposition de tous, le document « en clé USB » et pour les non familiers de l'informatique une version « papier » imprimée en noir et blanc, ce qui rend, il est vrai, les cartes moins parlantes.

M.J